CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP MET

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MET, veuillez visiter :
capentretientextiles.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP MET

Histoire-Géographie-EMC

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-ENTR-EP1 • Durée : **2 heures** • Coefficient : **1,5**
pour l'ensemble histoire-géographie-EMC

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire : la Résistance et la refondation républicaine (4 questions) **Page 3**

2. Géographie : mobilités quotidiennes et aménagement (3 questions) **Page 5**

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet associé **(PDF) :** https://capentretientextiles.fr/assets/annales/cap-entretien-des-textiles/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Métiers de l'entretien des textiles - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Histoire : la Résistance et la refondation républicaine

L'entretien s'appuie sur un extrait du programme politique du Conseil national de la Résistance, adopté le 15 mars 1944, qui évoque notamment la sécurité sociale. Le candidat doit contextualiser et analyser cette source, puis apprécier la portée historique du programme et les limites de l'extrait.

Question 1.1. Présentez le contexte dans lequel le Conseil national de la Résistance adopte son programme le 15 mars 1944 et situez cette date par rapport à la Libération de la France.

Le 15 mars 1944, la France est occupée par l'Allemagne nazie et gouvernée par le régime de Vichy. Le Conseil national de la Résistance, qui rassemble différentes forces de la Résistance, adopte un programme pour préparer l'avenir du pays et la sortie de l'Occupation. Cette date précède la Libération de la France, qui se déroule en 1944-1945 : le programme est donc élaboré avant la libération du territoire.

Repère chronologique complété

Repère	Date ou information
Adoption du programme du Conseil national de la Résistance	15 mars 1944
Libération de la France	1944-1945
Secteur où la part des déplacements en voiture est la plus élevée	.....
Aménagement proposé pour relier les communes périphériques au centre	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Programme adopté le 15 mars 1944, avant la Libération de la France, en 1944-1945.

Question 1.2. Identifiez la nature du document DT 1, ses auteurs collectifs et ses destinataires. Expliquez ce que ces éléments permettent de comprendre de son objectif.

DT 1 est un extrait d'un programme politique du Conseil national de la Résistance, intitulé « Les jours heureux », adopté le 15 mars 1944.

- **Auteurs collectifs :** les membres du CNR, représentants des forces de la Résistance.
- **Destinataires :** la société française et les responsables appelés à gouverner après la Libération.

Le caractère collectif et politique du texte montre qu'il vise à rassembler autour d'un projet commun et à proposer des orientations pour la France à reconstruire. Les destinataires sont déduits de la fonction de programme du texte.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Un programme politique collectif du CNR, destiné à proposer un projet commun pour la France après la Libération.

Question 1.3. **Relevez deux mesures annoncées dans l'extrait. Pour chacune, expliquez quel besoin ou quel principe de solidarité elle traduit.**

Mesure annoncée dans l'extrait	Besoin ou principe de solidarité
Assurer des moyens d'existence aux citoyens incapables de les obtenir par le travail.	Protéger les personnes privées de revenus.
Confier la gestion aux représentants des intéressés et de l'État.	Organiser une protection sociale collective et partagée.

La première disposition répond au risque de perte de revenus et garantit une protection aux personnes empêchées de travailler. Elle traduit une solidarité collective plutôt qu'une assistance laissée à chacun. La seconde organise cette protection en associant les représentants des bénéficiaires et l'État. Elle affirme que la sécurité sociale relève d'une responsabilité partagée et d'une gestion concertée à l'échelle nationale.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le CNR prévoit une protection des personnes sans ressources et une gestion collective de la sécurité sociale.

Question 1.4. **Montrez la portée historique du programme du CNR pour la France d'après-guerre. Indiquez une limite de ce que cet extrait permet, à lui seul, d'affirmer.**

Le programme du CNR propose un projet de reconstruction et de refondation sociale pour la France après la guerre. Il annonce notamment la sécurité sociale et une retraite digne pour les travailleurs âgés. Certaines de ses orientations inspirent des réformes d'après-guerre, dont la création de la Sécurité sociale en 1945.

- **Limite :** l'extrait porte sur la sécurité sociale, pas sur l'ensemble du programme.
- Il ne suffit pas à prouver que toutes les mesures ont été appliquées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le programme inspire la refondation sociale d'après-guerre, mais l'extrait ne prouve pas l'application de toutes ses mesures.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Géographie : mobilités quotidiennes et aménagement

Le document DT 2 présente des données fictives de déplacements domicile-travail observés en 2025 dans l'agglomération de Valmont : parts modales et temps moyens en voiture aux heures de pointe. Le candidat compare les secteurs, identifie les difficultés de mobilité et examine les effets possibles d'un bus express et de pistes cyclables continues.

Question 2.1. Comparez les parts des déplacements domicile-travail effectués en voiture et en transports collectifs dans le centre et dans les communes périphériques. Appuyez votre réponse sur des valeurs du document DT 2.

Mode	Centre	Communes périphériques
Voiture	42 %	71 %
Transports collectifs	34 %	17 %

La voiture domine dans les deux secteurs, mais elle est bien plus utilisée en périphérie : 71 % contre 42 % dans le centre. La situation est inverse pour les transports collectifs, qui représentent 17 % des déplacements périphériques et 34 % de ceux du centre. Les écarts montrent une dépendance plus forte à la voiture dans les communes périphériques. Ces données concernent l'étude de cas fictive de Valmont en 2025.

Repère géographique complété

Repère	Date ou information
Adoption du programme du Conseil national de la Résistance	.....
Libération de la France	194 Communes périphériques
Secteur où la part des déplacements en voiture est la plus élevée	.....
Aménagement proposé pour relier les communes périphériques au centre	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

La voiture représente 71 % des déplacements en périphérie contre 42 % dans le centre. Les transports collectifs représentent respectivement 17 % et 34 %.

Question 2.2. À partir du document DT 2, identifiez deux difficultés liées aux mobilités quotidiennes que l'aménagement proposé cherche à réduire.

Le projet répond à deux difficultés visibles dans le document :

- **Les retards et les trajets en voiture plus longs aux heures de pointe :** le temps moyen atteint 38 minutes dans les communes périphériques, contre 24 minutes dans le centre.
- **La forte dépendance à la voiture en périphérie :** elle concerne 71 % des déplacements, tandis que les transports collectifs n'en représentent que 17 %. Le projet vise donc à faciliter les trajets sans voiture.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les retards et les trajets en voiture longs aux heures de pointe, ainsi que la forte dépendance à l'automobile en périphérie.

Question 2.3. Présentez une réponse organisée expliquant comment une ligne de bus express et des aménagements cyclables peuvent améliorer les déplacements entre les communes périphériques et le centre. Appuyez-vous sur le document et indiquez une limite ou une condition de réussite de ces aménagements.

Le bus express, avec une fréquence renforcée, peut rendre les déplacements entre la périphérie et le centre plus pratiques. Les correspondances prévues avec le réseau urbain faciliteraient ensuite l'accès aux différents secteurs et aux pôles d'emploi. C'est utile puisque les transports collectifs ne représentent que 17 % des déplacements périphériques.

Des pistes cyclables continues vers les pôles d'emploi offriraient une autre solution pour les trajets sans voiture. Leur réussite suppose des itinéraires sûrs et réellement continus, ainsi que des correspondances pratiques avec les arrêts de bus.

Aménagement proposé complété

Repère	Date ou information
Adoption du programme du Conseil national de la Résistance	.....
Libération de la France	1944-1945
Secteur où la part des déplacements en voiture est la plus élevée	.....
Aménagement proposé pour relier les communes périphériques au centre	..... Bus express + pistes cyclables continues

✓ RÉPONSE À RETENIR

Un bus express fréquent et connecté au réseau urbain, complété par des pistes cyclables continues, sûres et reliées aux pôles d'emploi.

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui

Cette partie porte sur une situation civique fictive dans un espace de travail partagé, où il faut distinguer l'expression d'une opinion d'un message visant une personne en raison de son origine. Le candidat mobilise les valeurs et principes républicains pour justifier une réaction respectueuse de la liberté d'expression et de la dignité.

Question 3.1. Dans la situation, distinguez l'expression d'une opinion de la diffusion d'un message visant une personne en raison de son origine.

Une opinion exprime un point de vue, même critique, sur une idée ou une situation. Elle ne doit pas viser une personne en raison de son origine. Un message qui la prend pour cible en raison de cette origine relève d'un comportement discriminatoire et peut porter atteinte à sa dignité. La liberté d'expression protège les opinions, mais elle s'exerce dans le respect des droits et de la dignité d'autrui.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une opinion porte sur une idée ; un message ciblant une personne en raison de son origine est discriminatoire et peut porter atteinte à sa dignité.

Question 3.2. Citez une valeur ou un principe de la République concerné et expliquez brièvement son lien avec la situation.

Le principe d'égalité est concerné : chacun doit bénéficier des mêmes droits et ne pas être traité défavorablement en raison de son origine. Cibler une personne pour cette raison contredit ce principe et porte atteinte à sa dignité. La liberté d'expression demeure protégée, mais elle ne justifie pas la discrimination ni le non-respect des règles communes dans un espace de travail partagé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le principe d'égalité s'oppose à toute discrimination fondée sur l'origine.

Question 3.3. Proposez une réaction appropriée pour la personne témoin. Justifiez votre proposition en conciliant liberté d'expression, dignité de la personne et respect des règles de l'établissement.

La personne témoin peut soutenir la personne visée, rappeler calmement que chacun a le droit d'exprimer une opinion, mais pas de discriminer ni d'humilier autrui. Elle peut éviter de relayer le message et signaler les faits à un responsable de l'établissement, conformément aux règles applicables. Cette réaction protège la dignité de la personne sans interdire l'expression d'un point de vue respectueux.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Soutenir la personne visée, ne pas relayer le message et signaler les faits à un responsable.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation orale d'histoire-géographie-EMC du CAP Métiers de l'entretien des textiles, Édition 2026 Édition 2026 ; porte le code FV-ENT-ENTR-EP1 D'une durée de deux heures et dotée d'un coefficient 1,5 pour l'ensemble des disciplines, elle est notée sur 20 points. Elle mobilise le programme du CNR, les mobilités fictives de Valmont et une situation civique, évaluant analyse documentaire, comparaison, argumentation et jugement.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le programme du CNR, intitulé « Les jours heureux », a été adopté le 15 mars 1944, avant la Libération de la France en 1944-1945.
- À Valmont, la voiture représente 71 % des déplacements périphériques contre 42 % dans le centre; les transports collectifs, 17 % contre 34 %.
- À Valmont, le temps moyen en voiture aux heures de pointe est de 38 minutes en périphérie et de 24 minutes dans le centre.
- La liberté d'expression s'exerce dans le respect de la dignité d'autrui et des règles applicables dans l'établissement.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez les informations explicitement données par le document historique de vos connaissances et de votre interprétation.
- Pour comparer les mobilités, citez les pourcentages et nommez clairement les secteurs concernés.
- Reliez les aménagements proposés aux difficultés identifiées et indiquez une limite ou une condition de réussite.
- Justifiez votre jugement civique en tenant compte de la liberté d'expression, de la dignité et des règles collectives.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer les mobilités du centre et des communes périphériques ?

Relevez les parts de chaque mode dans les deux secteurs, puis nommez les écarts. Le document indique que la voiture représente 71 % des déplacements en périphérie contre 42 % dans le centre, tandis que les transports collectifs y sont moins utilisés.

Q : Que faut-il expliquer sur la portée historique du programme du CNR ?

Reliez les mesures citées aux besoins de solidarité et aux transformations de l'après-guerre. Distinguez ce que le texte affirme directement de ce qu'il ne permet pas, à lui seul, de démontrer.

Q : Comment l'épreuve est-elle organisée et combien de temps dure-t-elle ?

Le sujet prévoit une évaluation orale en trois parties, totalisant 20 points, et une durée officielle de deux heures. Le coefficient de 1,5 s'applique à l'ensemble histoire-géographie-EMC.

Q : Quels critères de notation et quels supports faut-il prendre en compte ?

Les points sont associés aux questions. Il faut exploiter les documents avec précision et formuler un jugement argumenté lorsqu'il est demandé; le document réponse DR 1 est à compléter pendant la préparation et à rendre avec la copie.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capentretientextiles.fr/assets/annales/cap-entretien-des-textiles/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Métiers de l'entretien des textiles - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Métiers de l'entretien des textiles : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP MET, classés par épreuve et par année :
capentretientextiles.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP MET reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capentretientextiles.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.